



DuPont^{mc} Telar[®] herbicide

Pour les programmes de maîtrise totale de la végétation dans les espaces non cultivés



- Fournit une maîtrise efficace en postlevée des mauvaises herbes susceptibles (annuelles, bisannuelles et vivaces).
- Une préparation en pâte granulée emballée et prémesurée, dans les Pochettes Toss-N-Go[®] qui sont solubles dans l'eau.
- Les doses flexibles vous permettent de cibler les espèces de mauvaises herbes présentes et de régler la durée de l'activité résiduelle désirée.

Comment l'herbicide Telar[®] fonctionne-t-il ?

Telar[®] inhibe la croissance des plantes susceptibles en bloquant la division cellulaire. Après l'application, les mauvaises herbes cessent de croître, deviennent rouge-violet et leurs feuilles tournent au jaune. Habituellement, les points de croissance et les bourgeons sont les premiers à montrer des symptômes, puis la plante entière meurt. La première décoloration peut ne pas être visible jusqu'à 2 ou 3 semaines après l'application.

Mélanges en réservoir

L'herbicide Telar[®]

Appliquer 120 g/ha de Telar[®] avec Krovar[®] I DF à une dose de 6,75 kg/ha à 9,0 kg/ha lorsque les mauvaises herbes sont petites. Un surfactant recommandé peut être ajouté à une dose de 0,1 % v/v de la bouillie pour améliorer l'activité sur la végétation déjà levée.

Est du Canada

Telar[®] peut être appliqué seul OU avec du 2,4-D. Veuillez consulter la section consacrée aux « Mauvaises herbes supprimées » de l'étiquette pour déterminer quelle dose utiliser.

Programmes d'herbicide actif au sol pour une maîtrise complète de la végétation

Telar[®] peut être appliqué en séquence avec des produits homologués pour la maîtrise non sélective des mauvaises herbes sur des surfaces non cultivées, comme l'atrazine, Hyvar[®] XL, Krovar[®] I DF, Princep[®] ou Velpar[®]. Appliquer Telar[®] en mélange en réservoir avec le 2,4-D Amine ou 2,4-D Ester en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont petites (moins de 10 cm de haut). L'ajout d'un surfactant recommandé, au taux de 1 L/1 000 L de bouillie peut améliorer la maîtrise des mauvaises herbes qui croissent sous de mauvaises conditions.

Mauvaises herbes maîtrisées

À 15 g/ha + 2,4-D	À 30 g/ha	À 40 g/ha Mauvaises herbes maîtrisées à 30 g, plus :	À 70 g/ha Mauvaises herbes maîtrisées à 40 g, plus :	À 120 g/ha Mauvaises herbes maîtrisées à 70 g, plus :
Tournesol annuel	Céraïste vulgaire	Carotte sauvage	Chardon des champs**	Chardon des champs
Neslie paniculée	Séneçon vulgaire		Séneçon vulgaire	Pissenlit
Petite herbe à poux	Spargoute des champs		Pissenlit**	Verge d'or**
Saponaire des vaches	Saponaire des vaches		Verge d'or**	Prêle des champs
Sagesse des chirurgiens	Sagesse des chirurgiens		Prêle des champs	Crépis des toits
Renouée scabre	Renouée scabre		Kochia	Laiteron des champs**
Ortie royale	Ortie royale		Laiteron des champs	Renouée liseron
Renouée persicaire	Renouée persicaire		Soude roulante	Saule**
Chénopode blanc	Chénopode blanc		Mélilot officinal	Rose sauvage**
Kochia*	Laitue scariole		Rose sauvage**	Fraise sauvage**
Crépis des toits (plantules du printemps)	Amarante à racine rouge		Fraise sauvage**	
Plantain	Matricaire inodore			
Laitue scariole	Bourse-à-pasteur			
Amarante à racine rouge	Tabouret des champs,			
Ansérine de Russie	Érodium séculaire			
Soude roulante	Canola spontané			
Bourse-à-pasteur	Moutarde des champs			
Tabouret des champs,				
Érodium séculaire				
Mélilot officinal				
Canola spontané				
Moutarde des champs				

* Non résistantes aux ALS ** Répression seulement

Mise à jour sur la recherche

Présentement, de la recherche est menée avec l'herbicide Telar® sur la maîtrise des mauvaises herbes nocives comme la linaira et l'euphorbe feuillue.†

Des questions ?

Pour obtenir plus d'information concernant l'herbicide Telar®, veuillez contacter Engage Agro au 1 866 613-3336 ou visiter www.engageagro.com.

Pour obtenir plus d'information sur tout produit DuPont veuillez appeler 1 800 667-3925 ou visiter www.dupont.ca/ag. Les autres produits industriels de DuPont Canada incluent : Hyvar® XL , Krovar® I DF, Telar® et Escort® DF.

Distribués exclusivement au Canada par :

ENGAGE AGRO

† Présentement, ce produit n'est pas homologué pour cette utilisation. L'utilisation d'un produit pour une application non homologuée constitue une violation de la Loi sur les produits antiparasitaires. Comme avec tout produit de protection des cultures, lire et suivre soigneusement les directives de l'étiquette

Le logo ovale de DuPont, DuPont™, Les miracles de la science™, Escort®, Hyvar®, Karmex®, Krovar®, Princep®, Telar®, Velpar® et les sacs Toss-N-Go® sont des marques déposées ou de commerce de E.I. du Pont de Nemours et Cie ou de ses affiliées. La Société E. I. du Pont du Canada détient une licence. Membre de CropLife Canada.

© Droits d'auteur 2011, la Société E.I. du Pont Canada. Tous droits réservés.



Les miracles de la science™